



**Inflation : une nouvelle hausse automatique du SMIC  
devrait bientôt intervenir**

Inflation oblige, le SMIC pourrait augmenter d'ici à fin juin d'au moins 32 euros brut par mois, sous l'effet de la formule de revalorisation automatique destinée à préserver le pouvoir d'achat.

C'est ce qu'anticipe l'Insee dans sa note de conjoncture publiée la semaine dernière, étant donné l'évolution à la hausse des prix à la consommation, encore plus depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine.

Ce serait alors la seconde fois en moins de huit mois.

*« Le dynamisme des salaires est susceptible de se poursuivre au deuxième trimestre, d'autant qu'une nouvelle revalorisation du SMIC, d'au moins 2 %, pourrait avoir lieu compte tenu de l'évolution possible des prix »,* avance l'institut.

*« Notre hypothèse centrale porte sur une revalorisation au cours du deuxième trimestre »,* confirme le chef du département de la conjoncture, Julien Pouget, ce qui porterait le salaire minimum à 1.635 euros brut sur la base de 35 heures de travail hebdomadaire.

### ➤ **Trois mécanismes**

Pour rappel, la loi prévoit trois mécanismes de revalorisation.

Outre un coup de pouce à la guise du gouvernement, François Hollande étant le dernier à l'avoir fait une fois élu, le salaire minimum peut augmenter chaque début d'année sous le coup de deux paramètres : inflation (hors tabac) des ménages du premier quintile de la distribution des niveaux de vie, et pouvoir d'achat du salaire horaire de base des ouvriers et des employés (SHBOE).

Le SMIC a ainsi progressé de 0,9 % le 1<sup>er</sup> janvier dernier, pour atteindre 1.603 € brut mensuels (+14 €).

En cours d'année, une autre revalorisation est déclenchée dès que le même indice des prix a augmenté d'au moins 2 % par rapport à sa valeur prise en compte lors de la précédente revalorisation.

Le SMIC s'apprécie alors dans les mêmes proportions.

C'est ce qui s'est passé le 1<sup>er</sup> octobre 2021, ce qui s'est traduit par un gain mensuel de 35 €.

### ➤ **Minima de branche dépassés**

Fin février, dernier indice publié, on était encore loin d'avoir franchi le seuil des 2 % : l'évolution par rapport à sa valeur de novembre, prise en compte lors de la dernière revalorisation, celle du 1<sup>er</sup> janvier, ressort à 1,1 %.

La marche, 0,9 point de pourcentage, semble un peu haute pour être atteinte en mars.

Mais Julien Pouget ne l'exclut pas : « L'indice des prix du premier quintile peut augmenter plus vite que l'indice global compte tenu de la pondération de l'énergie et de l'alimentation dans sa composition. »

Que ce soit dès mars ou très vite après, les négociateurs des branches professionnelles peuvent reprendre rendez-vous sans attendre.

Nombre d'entre elles risquent de se retrouver avec des minima salariaux de grilles, définis par leurs conventions collectives, à nouveau dépassés par le SMIC.

Début février, un accord avait été trouvé dans le secteur des hôtels, cafés et restaurants.

Les discussions patinaient encore dans celui de la coiffure et se poursuivaient dans 13 autres.